

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Intervention du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, unité du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Sud Ouest pour des activités de recherche fondamentale sur le confortement du talus sous-fluvial du Pont de pierre de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire et gestionnaire du Pont de pierre depuis l'an 2001.

Cet ouvrage mesure 487 mètres de long, 14,80 mètres de large entre parapets et a 18 arches en maçonnerie de pierres et de briques, dont les ouvertures varient de 20,80 mètres à 26,50 mètres. La construction de cet ouvrage, ordonnée par Napoléon Bonaparte en 1810, s'est achevée en 1825. Ses appuis ont subi des tassements pluridécimétriques sur environ 180 ans. L'importance des vitesses de tassements, notamment en rive gauche, a conduit au renforcement des talus sous-fluviaux en 1995 ainsi que le confortement de 6 piles par micropieux entre 1992 et 2002. Cet ouvrage fait l'objet d'une surveillance, renforcée depuis plus de 20 ans, qui a révélé assez récemment un affaissement du talus sous-fluvial et, notamment, du cavalier de pied. Compte tenu de l'évolution récente des dégradations de ce talus, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager une opération de réparation dont elle a confié, en 2012, la maîtrise d'œuvre études et travaux à la société Artélia.

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, unité du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Sud Ouest, fait partie d'un Pôle de Compétence et d'Innovation à caractère national sur le thème des inondations et des aléas côtiers. Par ailleurs, il est associé dans une opération de recherche nationale, intitulée DOFEAS (Digues et Ouvrages Fluviaux : Erosion, Affouillements et Séismes), qui traite, notamment, les problématiques d'érosions et d'affouillements.

Pour poursuivre les recherches dans ce domaine, et en particulier sur l'érosion d'un talus sous-fluvial construit dans des contextes géotechnique et hydraulique complexes comme celui du Pont de pierre de Bordeaux, le LRPC de Bordeaux a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de suivre les réflexions et les reconnaissances prescrites par le maître d'œuvre sur les opérations de diagnostic et de choix de travaux associés, aux fins de recherche fondamentale sur le comportement des dispositifs de renforcements actuellement en pathologie. Il porte également un intérêt particulier dans les méthodes de mise en œuvre des renforcements et leur évolution dans le temps.

La Communauté Urbaine de Bordeaux accepte le principe que le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux participe à l'ensemble des réunions techniques portant sur le renforcement du talus sous-fluvial du Pont de pierre. Il sera également laissé accès au LRPC de Bordeaux à toutes les opérations d'investigation ou de mesures spécifiques depuis la phase de diagnostic jusqu'à la phase de travaux, facilité dans la mesure du possible par les services concernés, à la Communauté Urbaine de Bordeaux et dans la limite de la confidentialité éventuellement requise par certains procédés d'entreprise mis en œuvre par la société Artélia. La Communauté Urbaine de Bordeaux permettra au LRPC de Bordeaux de réaliser des communications scientifiques et techniques à partir des données collectées, avec citation des différentes parties ayant contribué à la disponibilité de ces données.

En contrepartie, les remarques et réflexions exprimées lors des réunions de travail par les chercheurs du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE), seront formalisées par écrit et transmises à la Communauté Urbaine de Bordeaux à titre de conseils.

La Communauté Urbaine de Bordeaux pourra librement utiliser les remarques et réflexions des chercheurs, exprimées lors des réunions de travail auxquelles ils participent. Ainsi, et sans réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage, les agents du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux signaleront les éventuelles anomalies détectées dans les diagnostics ou choix de renforcement. Ils s'attacheront, notamment, à limiter les effets des renforcements sur les mouvements des appuis de l'ouvrage. Le LRPC de Bordeaux pourra être, par ailleurs, sollicité par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour son expertise en matière de suivi spécifique des appuis de l'ouvrage ou en la détermination de seuils d'alerte et d'alarme. Ces prestations feront l'objet d'un contrat formalisé et rémunéré, conclu en application de l'article 3 - paragraphe 6 du code des marchés publics relatif aux marchés de services de recherche. En cas de mesures spécifiques réalisées pour le compte de l'opération de recherche (par exemple, des mesures de vitesses des courants), le LRPC mettra ces données à la disposition de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En cas de mesures demandées par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, celui-ci définira et prendra à sa charge tous les coûts liés à ces mesures.

Toutes les installations de nouveau matériel de mesure, effectuées par le LRPC de Bordeaux, y compris les modifications des installations existantes, feront l'objet d'un accord préalable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux pourra retirer ses installations, à l'issue d'un préavis de 3 mois, sauf si la Communauté Urbaine de Bordeaux s'en porte acquéreur, pour un montant à convenir entre les parties, conclu en application de l'article 3 - paragraphe 6 du code des marchés publics relatifs aux marchés de services de recherche. A compter de l'acquisition de tout ou partie des installations par la Communauté Urbaine de Bordeaux, les obligations du LRPC, définies aux articles 2 et 4, sur ces installations cessent.

Enfin, la convention proposée sera passée pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de prorogation par tranche de 3 ans.

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

- de décider de répondre favorablement à la demande du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'article 3, paragraphe 6, du code des marchés publics relatif aux marchés de services de recherche ;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, de bénéficier des remarques et réflexions des chercheurs du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux qui signaleront les éventuelles anomalies détectées dans les diagnostics ou les choix de renforcement du talus sous-fluvial du Pont de pierre ;

DECIDE

Article 1 :

Les termes de la convention, à passer entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées (LRPC) de Bordeaux, sont approuvés.

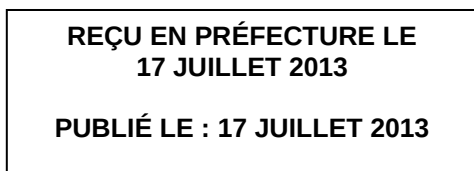
Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. ALAIN DAVID